Informations de base

2009/0149(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure caduque ou retirée
Transports de marchandises par route: relevé statistique **Subject** 3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises 3.20.20 Statistiques sur les transports	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	
Commission européenne	DG de la Commission: Secrétariat général Commissaire: BARROSO José Manuel

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
14/10/2009	Publication de la proposition législative	COM(2009)0530	Résumé
22/10/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
24/09/2010	Informations supplémentaires		Résumé

Informations techniques

Référence de la procédure	2009/0149(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 338-p1
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée
Dossier de la commission	JURI/7/01269

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
	COM(2009)0530		

Document de base législatif		14/10/2009	Résumé

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Transports de marchandises par route: relevé statistique

2009/0149(COD) - 14/10/2009 - Document de base législatif

OBJECTIF : codifier le règlement (CE) n° 1172/98 relatif au relevé statistique des transports de marchandises par route.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification du règlement (CE) n° 1172/98 du Conseil du 25 mai 1998 relatif au relevé statistique des transports de marchandises par route.

Le nouveau règlement se substituera aux divers actes qui y sont incorporés ; il en préserve totalement la substance et se borne donc à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.